

Marine Le Pen craint la faillite du Rassemblement national

FRANCE L'affaire des emplois fictifs à Bruxelles rattrape le parti d'extrême droite

► Les finances du parti sont dans le rouge suite à la saisie de deux millions d'euros d'aides publiques par la justice française.

► Pour éviter la faillite, la leader frontiste demande à ses adhérents de passer à la caisse...

► ... et adopte une traditionnelle posture victimaire.

L'horizon financier du Rassemblement national est noir. Alors que le parti (ex-Front national) devait recevoir deux millions d'euros d'aides publiques au début du mois de juillet, la justice française a confisqué la somme dans le cadre de l'enquête sur les em-

plois fictifs présumés dans le parti au niveau européen. Un coup dur pour la formation politique - engluée dans cette affaire depuis 2015 - dont l'aide publique représenterait au total environ 4,5 millions d'euros. Le RN, qui risque la cessation de paiement, a fait appel.

Pour la présidente du parti, Marine Le Pen, la décision de la justice relève tout bonnement de

« l'assassinat politique ». L'ancienne candidate à la présidentielle aujourd'hui députée adopte une posture victimaire qui semble convaincre ses sympathisants. Le Rassemblement national (RN) a récolté entre 300.000 et 400.000 euros depuis le lancement d'une campagne d'appel aux dons le 8 juillet quand il a rendu publique cette saisie. Le parti avait besoin de 350.000 euros pour se financer d'ici à fin août, hors loyer.

Le « risque » pour l'avenir du parti « est majeur », martèle Marine Le Pen. « Nous avons fait un appel aux dons qui nous permet de gagner un mois d'oxygène. Si la chambre d'instruction qui se réunit le 6 août confirme la décision inique des juges d'instruction, alors au mois de septembre, le Rassemblement national sera en cessation de paiement. » La manœuvre avait fonctionné pour l'UMP qui était parvenue - grâce à son « Sarkothon » - à récolter onze millions d'euros en huit semaines nécessaires pour renflouer les caisses, après l'invalidation des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy.

La situation est toutefois bien plus épineuse pour le parti de Marine Le Pen. Concrètement, que lui est-il reproché ? Dès 2014, les services du Parlement européen nourrissent des soupçons sur les pratiques du Front

national. Il est question d'un possible système organisé par le parti pour rémunérer ses cadres permanents avec les fonds européens, ces derniers devant être consacrés exclusivement à l'embauche d'assistants parlementaires. L'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (Olaf) est alors saisi pour mener une enquête, toujours en cours aujourd'hui, pour abus de confiance. Au total, 17 eurodéputés frontistes sont soupçonnés d'avoir rémunéré une quarantaine d'assistants parlementaires avec des crédits européens, alors que ceux-ci travaillaient pour le compte du parti. Le Parlement européen estime son préjudice total à près de 7 millions d'euros.

Marine Le Pen est directement concernée. Catherine Griset, amie de longue date de la présidente frontiste, a été, entre décembre 2010 et mi-février 2016, son assistante parlementaire « accréditée » à temps plein. Logiquement, l'intéressée devait travailler dans les murs du Parlement, à Bruxelles et Strasbourg. Le hic ? Catherine Griset était durant cette période cheffe du secrétariat de Marine Le Pen, puis sa cheffe de cabinet, au siège du parti, à Nanterre. En cinq ans, la proche de la présidente frontiste n'a jamais enregistré de bail à Bruxelles. Même

cas de figure pour un autre assistant de Marine Le Pen, Thierry Légier, qui occupait en parallèle la fonction de garde du corps.

Mais Marine Le Pen n'est pas la seule visée par l'enquête de l'Olaf. Au total, l'Office a demandé à cinq eurodéputés frontistes, en plus de Marine Le Pen, de rembourser les salaires de leurs « assistants fictifs » : Jean-Marie Le Pen, Bruno Gollnisch, Mylène

Troszczynski, Sophie Montel et Dominique Bilde.

En parallèle à cette action administrative qui relève du Parlement, le parquet de Paris a ouvert une enquête judiciaire, en décembre 2016. Il soupçonne une « escroquerie en bande organisée » pouvant s'assimiler à du financement illégal de parti politique. En juin 2017, Marine Le Pen est mise en examen pour abus de confiance et complicité d'abus de confiance. Dans la foulée, le Front national lui-même est mis en examen pour complicité et recel d'abus de confiance. Le 9 juillet, la justice a annoncé de nouvelles mises en examen, dont celle de l'eurodéputé Nicolas Bay. En cas de condamnation, le RN pourrait être amené à rembourser les sept millions d'euros de préjudices estimés par le Parlement européen. Ce qui accroîtrait sa dette, qui s'élève à douze millions d'euros. ■

MARINE BUISSON

Pour Marine Le Pen, la décision de la justice relève tout bonnement de « l'assassinat politique »